

**DEVENIR PRODUCTEUR BIO DE
NATURE & PROGRÈS BELGIQUE**



Document informatif



Nature & Progrès Belgique

Rue de Dave 520
5100 Jambes



Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. L'HISTOIRE DE LA MENTION NATURE & PROGRÈS | 2 |
| 2. LA MENTION NATURE & PROGRÈS | 3 |
| 2.1. La charte agrobiologique de Nature & Progrès..... | 3 |
| 2.2. Le Cahier des charges Nature & Progrès | 4 |
| 2.3. Le Système Participatif de Garantie de Nature et Progrès | 5 |
| 3. POURQUOI REJOINDRE LA MENTION NATURE & PROGRÈS ?..... | 6 |
| 4. COMMENT DEVENIR PRODUCTEURS BIO DE NATURE & PROGRÈS ? | 7 |
| 4.1. Conditions..... | 7 |
| 4.2. Démarche | 7 |
| 5. A QUOI JE M'ENGAGE EN REJOIGNANT NATURE & PROGRÈS ? | 7 |

1. L'HISTOIRE DE LA MENTION NATURE & PROGRÈS

L'histoire de Nature & Progrès est intimement liée à l'émergence de l'agriculture biologique. Dans la France des années 1950, un mouvement voit le jour : médecins, citoyens, agronomes et paysans s'unissent pour promouvoir un modèle agricole respectueux de la santé et de l'environnement. Ils posent les bases de l'agrobiologie — une agriculture fondée sur la vie du sol, sans recours aux produits chimiques de synthèse, et axée sur la qualité nutritionnelle des aliments.

Cette dynamique conduit à la création de **Nature & Progrès France en 1964**, suivie de la **fondation de Nature & Progrès Belgique en 1976**.

Dès le départ, Nature & Progrès rassemble agronomes, producteurs et citoyens engagés. Ensemble, ils défendent une vision cohérente de l'agriculture biologique, fondée sur la diffusion de pratiques respectueuses du vivant et la construction collective d'un modèle alimentaire durable. Le nom "Nature & Progrès" reflète cette volonté d'allier respect des écosystèmes et progrès humain.

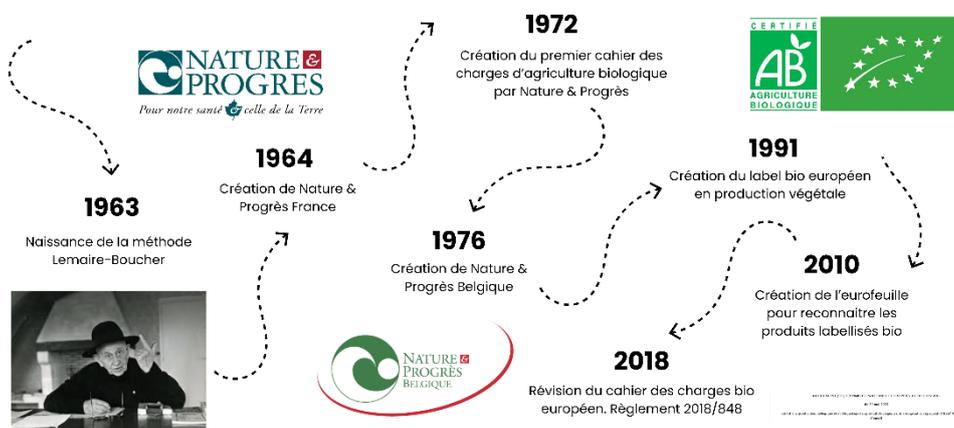
C'est de cette collaboration étroite entre producteurs et consommateurs qu'émerge la **mention Nature & Progrès**, un système de garantie porté par des cahiers des charges rigoureux — bien avant l'apparition du label bio européen.



Face à l'intérêt croissant de la société pour l'agriculture biologique, l'Union européenne met en place un cadre réglementaire dès **1991**, aboutissant à la création du **label bio européen**, symbolisé depuis **2010** par l'**Eurofeuille**.

Cependant, cette reconnaissance officielle s'est accompagnée, selon Nature & Progrès, d'un affaiblissement de certaines valeurs fondatrices du bio. En réaction, **Nature & Progrès France** choisit de **maintenir ses propres cahiers des charges** et devient un **label privé indépendant** de la réglementation européenne.

En **Belgique**, le choix est différent : **les cahiers des charges Nature & Progrès ne sont plus en vigueur**, mais le mouvement continue de s'appuyer sur le **label bio européen**, tout en défendant une vision exigeante de l'agriculture biologique. Cette vision est portée par une **charte agroécologique**, qui inscrit les engagements écologiques, sociaux et économiques indispensables à une **bio cohérente, globale et authentique**.

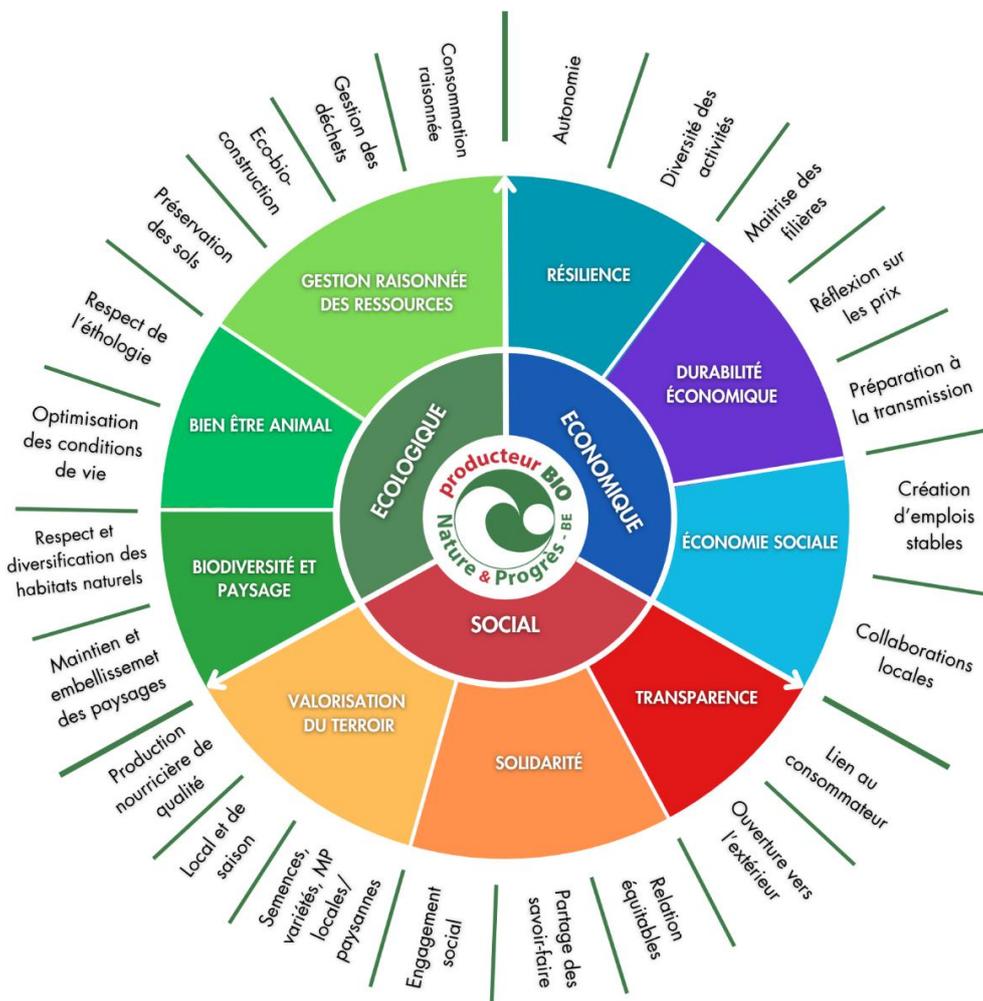


La mention Nature & Progrès, c'est bien plus qu'un simple label : c'est un projet de société qui porte un modèle agricole et alimentaire cohérent, construit sur la collaboration, la confiance et la solidarité.

2. LA MENTION NATURE & PROGRÈS

2.1. La charte agrobiologique de Nature & Progrès

La charte est le socle commun qui **rassemble producteurs, transformateurs et consommateurs** autour des valeurs fondatrices de Nature & Progrès. Elle vient enrichir l'engagement dans la labellisation bio en y ajoutant **une dimension éthique, sociale et écologique** forte. Conçue comme un mandala ouvert, elle offre un **cadre souple et évolutif** que chacun peut s'approprier selon ses moyens et ses objectifs. Elle s'applique à l'ensemble de la démarche du membre, bien au-delà de ses seuls produits.



- **Du point de vue écologique**, les producteurs de Nature & Progrès participent à la préservation et à l'embellissement des paysages. Ils préservent la biodiversité naturelle, élevée ou cultivées (races et variétés locales et rustiques) et optimisent le bien-être animal. La fertilité du sol, sa protection contre l'érosion et la pollution comptent parmi les priorités des producteurs Nature & Progrès. Enfin, les signataires veillent à l'utilisation

durable des ressources et des énergies en privilégiant les alternatives permettant d'en réduire l'utilisation, en produisant eux-mêmes une partie de leur énergie et en privilégiant les ressources et produits locaux et de saison.

- **Du point de vue économique**, les producteurs s'engagent dans la voie de la résilience en prenant attention à diversifier leurs activités (« ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ») et rester maîtres de leurs filières. Ce point peut être réalisé en développant soi-même la production, la transformation et la vente des produits et/ou en collaborant de manière active avec les autres maillons de la filière. Les producteurs Nature & Progrès sont soucieux du caractère équitable de leurs prix et des relations avec leurs collaborateurs.
- **Du point de vue social**, outre l'équité des relations, les producteurs Nature & Progrès se consacrent majoritairement aux productions nourricières, de qualité et riches en diversité. Ils ont également la démarche de transmettre leur savoir-faire autour d'eux à l'occasion de visites, d'articles ou en encadrant des stagiaires. Chez Nature & Progrès, « mes aliments ont un visage » ! Les signataires portent une attention particulière à mettre en avant l'humain autour des produits. Les producteurs Nature & Progrès sont 100 % Bio et travaillent au quotidien à leur autonomie matérielle et décisionnaire pour davantage de résilience. Ils constituent des fermes modèles pour l'agriculture biologique wallonne



2.2. Le Cahier des charges Nature & Progrès

La Charte est un ensemble de valeurs vers lesquelles nos signataires ont l'objectif d'arriver, au fil des évolutions de la ferme. L'évaluation du respect des points de la charte est généralement subjective. Les visites participatives ont pour objectif d'explorer les pratiques de la ferme en regard de la Charte. Le Cahier des charges, quant à lui, proposera des règles qui devront obligatoirement être respectées par tous, facilement évaluables, dans le but de garantir les bases du bio tels que nous le pratiquons déjà actuellement. Le Cahier des charges Nature & Progrès contient à ce jour deux points :

- **La garantie que les producteurs sont 100 % bio.** Les transformateurs pourraient faire l'objet de dérogations au cas par cas et en toute transparence.
- **La garantie de produits exempts de résidus de pesticides,** même d'origine accidentelle, comme c'est déjà pratiqué actuellement en Wallonie.

Le Cahier des charges évoluera parallèlement au règlement bio européen pour garantir des points sur lesquels le règlement européen se relâche et qui sont fondamentaux à nos yeux. Chaque point sera discuté et évalué en Commission agriculture-alimentation.

2.3. Le Système Participatif de Garantie de Nature et Progrès

Le système participatif de garantie, ou SPG, est un système de certification **collaboratif transparent**, qui favorise la confiance entre consommateurs et producteurs.

Le Système participatif de garantie chez Nature & Progrès, se construit autour de 2 axes :

- **Les visites SPG - 15 à 20/an**

Il garantit la **transparence** de la mention, puisque le visité ouvre ses portes aux **consommateurs et producteurs visiteurs**. Il permet l'**échange** entre professionnels du secteur, favorisant ainsi l'entraide, mais aussi avec le citoyen intéressé par son alimentation, qui apporte un regard nouveau sur les pratiques agricoles.

Les producteurs et transformateurs mentionnés sont visités en moyenne **tous les 2 à 3 ans** par les membres de l'association Nature & Progrès (agriculteurs, consommateurs, administrateurs, permanents...)

La visite comprend :

- **Un état des lieux de l'activité** (surfaces cultivées, bétail, transformation, vente...)
- **Une analyse de l'implication dans le label** (affiche-t-il le logo sur les produits, participe-t-elle aux réunions de Nature & Progrès ... ?)
- **Une discussion sur les actions selon les différents point de la charte** (Comment gères-tu la fertilité de ton sol ? Qu'as-tu développé pour maîtriser ta filière ? Combien de personnes travaillent à la ferme et dans quelles conditions ? D'où viennent les ingrédients que tu utilises pour faire ton pain ?).

Les membres du label Nature & Progrès étant engagés en agriculture biologique, nous ne passons pas en revue les points de contrôle du label bio. Ceci est fait par ailleurs par les organismes de contrôle bio indépendants. Tout au long de l'échange est mise en perspective l'évolution de la ferme. Lors de la visite, les enquêteurs ne donnent pas de jugement. L'agronome joue le rôle de secrétaire et réalise un rapport.

La visite prend en général de **deux heures à une demi-journée**, selon l'étendue des activités à passer en revue.

- Les **commissions Agriculture et Alimentation (CAA)** - 2 à 3/an

Ces rencontres sont l'occasion pour les producteurs de se retrouver autour d'une table, de faire connaissance, d'échanger librement et de renforcer les liens qui font la richesse de la communauté Nature & Progrès.

Au programme :

- **Actualités de la mention** : informations sur l'évolution du mouvement, les actions en cours et les orientations à venir.
- **Retours sur les SPG** (Systèmes Participatifs de Garantie) : débriefings des visites réalisées, partage d'expériences et pistes d'amélioration collective.
- **Point législatif** : mise à jour sur les évolutions réglementaires touchant à l'agriculture biologique, en amont des discussions prévues en groupe de travail ou au sein du CCAB (Comité de Concertation pour l'Agriculture Biologique). C'est l'occasion pour les producteurs de **faire entendre leur point de vue**, afin que Nature & Progrès puisse le relayer dans les espaces de concertation officiels.
- **Expression des besoins** : un temps est dédié pour que les producteurs puissent **exprimer leurs besoins, attentes ou difficultés** au sein de la mention, afin d'adapter les actions et le soutien apporté par le mouvement.

Ces réunions se veulent **ouvertes et participatives** : tous les sujets peuvent y être abordés, qu'ils concernent les réalités du terrain du point de vue du producteur ou du transformateur ainsi que du consommateur.

Enfin, des **interventions extérieures** peuvent être organisées à l'avance autour d'un thème spécifique, afin d'enrichir la discussion et d'apporter un éclairage complémentaire.

3. POURQUOI REJOINDRE LA MENTION NATURE & PROGRÈS ?



Entrer dans une **dynamique de partage**, de soutien, notamment à travers le système participatif de garantie, mais également en rejoignant une **communauté d'acteurs aux valeurs communes**.



Mettre en avant ses pratiques bio et au-delà, auprès d'un citoyen de plus en plus attentif, de plus en plus consomm'acteur. Le logo des producteurs bio de Nature & Progrès est là pour ça !



Soutenir une association qui défend et promeut un modèle alimentaire et de consommation respectueux de notre santé et celle de la Terre.



Faire porter sa voix dans les consultations du secteur bio wallon, où Nature & Progrès représente ses membres consommateurs et producteurs/transformateurs.



Bénéficier d'un **soutien en communication** à la demande.



Petit bonus : en étant membre de la mention Nature & Progrès, je bénéficie d'un tarif préférentiel et d'une place de choix au **Village des Producteurs** lors du **Salon Bio Valériane** annuel

4. COMMENT DEVENIR PRODUCTEURS BIO DE NATURE & PROGRÈS ?

4.1. Conditions

- ✓ Être actif.ve dans la production ou la transformation alimentaire **nourricière**
- ✓ Être certifié.e **100 % bio** sur son activité
- ✓ Être engagé.e dans une démarche de **développement de filières locales** pour nourrir localement
- ✓ Garder un **lien avec le consommateur**, via la vente direct ou des événements de rencontre, et favoriser le circuit-court
- ✓ Démontrer **une réflexion et la mise en place de pratiques** qui s'inscrivent dans le cadre des valeurs de la charte Nature & Progrès.

4.2. Démarche

1. Obtenir la **certification bio** auprès d'un organisme certificateur agréé
2. Compléter le **dossier de pré-adhésion** et le renvoyer par voie postale ou par mail à l'agronome responsable
3. Après validation de votre dossier, une **visite de pré-adhésion** sera organisée sur votre lieu de production, en présence de l'agronome et de membres du conseil d'administration. Un rapport de visite sera ensuite rédigé
4. Votre demande d'adhésion sera **examinée lors du prochain conseil d'administration** de Nature & Progrès
5. En cas d'acceptation, vous **recevrez un mail** vous confirmant votre intégration dans la mention

5. A QUOI JE M'ENGAGE EN REJOIGNANT NATURE & PROGRÈS ?

Les membres de la mention Nature & Progrès paient une cotisation annuelle d'adhésion à l'association, qui s'élève actuellement à **125 € HTVA**. Si ma demande d'adhésion est acceptée, je m'engage à :

Pérenniser mon engagement

- ✓ Respecter le règlement biologique et le guide des bonnes pratiques selon Nature & Progrès
- ✓ Faire évoluer mes pratiques dans le cadre de la Charte de Nature & Progrès.
- ✓ Informer Nature & Progrès de tout changement dans mes activités (productions, informations administratives...).
- ✓ Payer ma cotisation annuelle

Prendre part de manière active à la mention

- ✓ Participer aux visites du système participatif de garantie en tant que **visité et visiteur**
- ✓ Participer aux réunions de producteurs de Nature & Progrès (Commission Agriculture et Alimentation)
- ✓ Répondre aux mails et consultations de l'agronome responsable de Nature & Progrès

Devenir ambassadeur des producteurs de Nature & Progrès

- ✓ Afficher le logo des producteurs BIO de Nature & Progrès
- ✓ Communiquer auprès de ma clientèle sur la mention Nature & Progrès